

INSTITUT DE FORMATION DE PROFESSIONS DE SANTÉ

LIVRET D'ACCUEIL DES APPRENANTS

2025–2026



1 rue Françoise Dolto – 25030 BESANCON CEDEX

03.81.41.51.37

ifps-accueil@chu-besancon.fr

<https://www.chu-besancon.fr/formation-emploi/la-formation-paramedicale-lifps.html>

Bienvenue à l'Institut de Formation de Professions de Santé du Centre Hospitalier Universitaire de Besançon.

Vous trouverez dans ce livret de nombreuses informations utiles pour vous permettre une belle expérience de formation au sein de l'établissement. N'hésitez pas à vous adresser directement aux personnes ressources concernées pour obtenir des éléments d'information complémentaires.

Ce livret se trouve sur le site internet IFPS :

<https://www.chu-besancon.fr/formation-emploi/la-formation-paramedicale-lifps.html>

SOMMAIRE

1- Le mot de la directrice	page 3
2- L'IFPS en quelques mots	page 4
3- La présentation des unités de formation	page 5
4- L'accès à l'institut	page 6
5—Les Locaux en images	page 7
6- Les équipes	page 8
7- Les partenaires	page 9
8- Les ressources	page 11
8-1 Le Centre de Ressources Documentaires	page 11
8-2 Les ressources informatiques et technologiques de l'institut	page 12
9—Ma vie à l'IFPS	page 13
9-1 Me situer à l'IFPS	page 13
9-2 Mes tenues professionnelles	page 16
9-3 Ma restauration	page 16
9-4 Ma pause café	page 16
9-5 Mon hébergement	page 16
9-6 Mes aides	page 16
9-7 Mon statut d'étudiant ou d'élève	page 19
9-8 Ma sécurité	page 20
9-9 Ma satisfaction	page 20

Le mot de la Directrice

Chères et Chers étudiants-es et élèves,

Au nom de tous les professionnels de l'**IFPS** du CHU de Besançon, je vous souhaite la bienvenue dans ce nouvel institut pensé pour vous.

Nous sommes désormais installés au sein du Pôle Temis Santé des Hauts du Chazal, à proximité du CHU, dans des locaux qui vous offrent un environnement de travail moderne et proche de la réalité de vos futurs lieux d'exercice.

Vous intégrez l'IFPS et je vous en félicite. Cela marque le début d'une nouvelle aventure pour chacun d'entre vous, une étape cruciale dans votre parcours professionnel.

Vous avez fait le choix de vous engager dans une formation qui vous préparera à devenir des professionnels compétents et à construire votre identité professionnelle. Au cours de votre formation vous allez développer des compétences et des savoirs indispensables à l'exercice de votre futur métier. L'ensemble des professionnels de l'IFPS est ici pour vous accompagner à chaque étape de ce parcours, pour vous soutenir dans vos apprentissages et pour vous aider à développer vos compétences.

Les équipes pédagogiques sont engagées, prêtes à partager avec vous leur expertise et leur expérience. N'hésitez pas à vous tourner vers elles pour poser vos questions, exprimer vos doutes ou simplement échanger. Les équipes administratives, logistiques, le référent informatique - multimédia, et l'équipe du centre de ressources documentaires sont également là pour faciliter vos démarches, votre vie au sein de l'institut et la réalisation de vos travaux.

Je vous encourage également à créer des liens avec les différents apprenants présents au sein de l'IFPS au cours de votre formation. Plusieurs enseignements seront mutualisés afin de mieux vous connaître. Ces années seront l'occasion de tisser des amitiés durables et de construire un réseau professionnel qui vous sera précieux dans votre carrière.

Votre réussite est notre priorité, et nous mettrons tout en œuvre pour vous offrir un contexte d'apprentissage stimulant, enrichissant et novateur, en lien avec les besoins des établissements de santé.

Je vous souhaite de vous épanouir dans votre formation.



Fabienne PAULIN

2- L'IFPS DE BESANCON EN QUELQUES MOTS

L'institut de formation de professions de santé (IFPS) a été créé en 2011, avec pour finalité de former les futurs professionnels amenés à travailler ensemble, en regroupant dans une même entité 9 formations en santé.

Le CHU de Besançon est l'établissement de santé support de l'institut.

Les locaux de l'IFPS ont été financés par le Conseil Régional.

L'IFPS propose un dispositif de formation qui crée et renforce l'inter professionnalité dans la formation des futurs professionnels de santé. Ainsi, un certain nombre d'enseignements sont mutualisés entre plusieurs formations et donnent vie à la philosophie de l'IFPS « mieux se connaître pour mieux se reconnaître et collaborer ».

Ce dispositif de formation novateur du « travailler ensemble » suppose de privilégier la mise en commun de valeurs, le partage des savoirs et l'efficacité collective pour donner du sens aux pratiques quotidiennes :

- Promotion d'une approche humaniste et éthique des soins et des activités de formation par des valeurs personnelles et professionnelles partagées en interprofessionnalité et dans la prise en compte des compétences métiers,
- Ancrage sur des valeurs républicaines et des valeurs et principes qui constituent le fondement des pratiques de formation tels le respect, l'autonomie, la responsabilité, le travail en équipe, le devoir de qualité,
- Positionnement de l'apprenant au cœur du dispositif par une philosophie basée sur le socioconstructivisme.

L'IFPS dispense ainsi la formation préparant aux métiers suivants :

- Aide-soignant (diplôme d'État)
- Ambulancier (diplôme d'État) et auxiliaire ambulancier (attestation de formation)
- Assistant de régulation médicale (diplôme)
- Auxiliaire de puériculture (diplôme d'État)
- Cadre de santé (diplôme et master)
- Infirmier (diplôme d'État et grade de licence)
- Infirmier anesthésiste (diplôme d'État et grade de master)
- Infirmier de bloc opératoire (diplôme d'État et grade de master)
- Puériculteur (diplôme d'État)

L'IFPS assure également des missions en formation continue :

Quelques exemples de formation :

- Auxiliaire ambulancier
- Hygiène et salubrité
- Préparation concours cadre de santé, IBODE, Puériculteur
- Soins aux patients trachéotomisés
- Mesures transitoires IBODE ...

3 – LA PRESENTATION DES UNITES DE FORMATION

La capacité d'accueil par formation diplômante est arrêtée par le Conseil Régional après avis de l'ARS, sauf pour la formation ARM (DGOS).

Au 1er septembre 2024, elle était la suivante :

	Nombre de places Capacité d'accueil en 1ère année ou année unique	Durée de la formation
Aide-soignant	85 + 12 (2 ème rentrée)	11 mois
Ambulancier (2 sessions)	50 (2 rentrées de 25)	5,5 mois
Auxiliaire de puériculture	30	11 mois
Cadre de santé	35	10 mois
Infirmier	166	36 mois
Infirmier anesthésiste	20	24 mois
Infirmier de bloc opératoire	30 dont 5 places en formation initiale	22 mois
Puériculteur	20	12 mois
Assistant de régulation médicale	15	11 mois
TOTAL	463	

Depuis septembre 2022, dans le cadre d'une convention de partenariat entre le CFA sanitaire et social de Bourgogne—Franche—Comté et le CHU de Besançon, il a été créé au sein de l'IFPS une unité de formation par apprentissage (UFA).

Les formations préparant aux diplômes d'aide-soignant, d'ambulancier, d'auxiliaire de puériculture, d'infirmier 3^e année et d'infirmier de bloc opératoire, sont également accessibles par la voie de l'apprentissage.

Le nombre de places ouvertes par la voie de l'apprentissage est arrêté après concertation des parties signataires de la convention. Il s'ajoute aux quotas présentés ci-dessus.

L'IFPS en quelques chiffres :

9 formations diplômantes dispensées et plus de **20** actions de formation continue réalisées en 2024.

Plus de **700** apprenants accueillis chaque année

Environ **230** stagiaires en formation continue

Plus de **400** diplômés par an

Près de **75** professionnels tous métiers confondus

Plus de **600** intervenants extérieurs

4 – L'ACCES A L'INSTITUT



En bus ou en tram

Lignes Tram 1 ou Tram 2, bus 7 ou 58 : arrêt « UFR Santé » ou « Haut du Chazal »

Lignes Bus 61 ou Bus Mobigo : arrêt « Hauts du Chazal »

Lignes Bus 10 ou 22 : arrêt « CHU Minjoz »

Plan interactif ou à télécharger des lignes dans Besançon : [plans-du-réseau/plans-a-télécharger/](#)

Itinéraires : <https://www.viamobigo.fr/>

En voiture

Parking de covoiturage 100 places gratuites, 36 places payantes, Rue Laroque (2 minutes à pied). Inscription nécessaire via le dossier d'inscription ou en cours d'année par mail : ifps-secret-dir@chu-besancon.fr

Parking Gratuit non sécurisé en face de l'institut.

Parking relais

Information et lieu des parkings relais : [parkings-relais](#)

Vélo—2 roues

[Ginko Vélo](#) - [Ginko](#)

Un garage réservé aux 2 roues non motorisés est situé sur le parvis de l'IFPS, accessible par badge.

Se manifester auprès du secrétariat de filière pour obtenir l'accès si cela n'a pas été demandé dans le dossier d'inscription.

L'IFPS est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h00

L'accueil de l'institut est situé au rez-de-chaussée.

Contact : Maïté MERLIER, Nadine BOHIN et Aude BARRAZZUTI vous accueillent du **lundi au vendredi de 8h00 à 17h30**

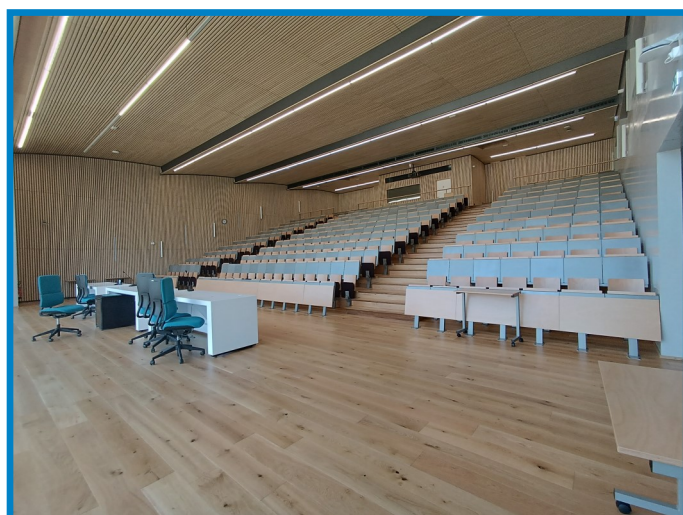
Tél : 03.81.41.51.37

Mail : ifps-accueil@chu-besancon.fr

L'institut est fermé une semaine pendant les fêtes de fin d'année, et 1 an aout, autour du 15 août.

2025—2026 LIVRET D'ACCUEIL

5—LES LOCAUX EN IMAGE



6- LES EQUIPES

75 professionnels sont à votre disposition pour vous accompagner tout au long de votre cursus.

Les secrétariats des unités de formation (UF) ou des unités transversales (UT) sont à votre disposition pour toutes questions relatives au financement de votre formation, à toutes démarches administratives liées à votre parcours.

Vous pouvez également les contacter pour obtenir les coordonnées d'un interlocuteur précis.

Formation	Nom	Téléphone	Mail
Aide-soignant	Béatrice GAGNEUR	03 81 41 51 32	ifps-aide-soignant@chu-besancon.fr
Ambulancier	Gabrielle VUILLEMIN	03 81 41 50 05	ifps-ambulancier@chu-besancon.fr
ARM	Sylvie BUZON	03 81 41 50 10	ifps-arm@chu-besancon.fr
Auxiliaire de puériculture	Céline FREY	03 81 41 50 15	ifps-ap@chu-besancon.fr
Cadre de santé	Sylvie BUZON	03 81 41 50 10	ifps-cadres@chu-besancon.fr
Infirmier	Adeline MABROUK Béatrice GAGNEUR Dorothée CHOULET	03 81 41 50 12 03 81 41 50 13 03 81 41 51 32	ifps-infirmier@chu-besancon.fr
Infirmier anesthésiste	Valérie SCHRIVE Aude BARAZZUTTI	03 81 41 50 17 03 81 41 50 22	ifps-anesthesiste@chu-besancon.fr
Infirmier de bloc opératoire	Valérie SCHRIVE Aude BARAZZUTTI	03 81 41 50 17 03 81 41 50 22	ifps-bloc-op@chu-besancon.fr
Puériculteur	Céline FREY	03 81 41 50 15	ifps-puericultrices@chu-besancon.fr
Unité transversale	Nom	Téléphone	Mail
Accueil	Maïté MERLIER Nadine BOHIN Aude BARAZZUTTI	03 81 41 50 37	ifps-accueil@chu-besancon.fr
Stages	Séverine JEANNERET Céline FREY Gabrielle VUILLEMIN Emilie PANI	03 81 41 50 35	ifps-stages@chu-besancon.fr
Concours	Sylvie BUZON Dorothée CHOULET	03 81 41 50 10	ifps-concours@chu-besancon.fr
Formation continue	Solène PEQUIGNOT	03 81 41 50 02	ifps-formation@chu-besancon.fr

L'organigramme complet de l'institut est consultable ici : https://www.chu-besancon.fr/fileadmin/user_upload/

7- LES PARTENAIRES

Le Conseil Régional :

Le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté délivre les autorisations et agréments des instituts de formation. Il a la charge du fonctionnement des instituts. D'un point de vue budgétaire, il verse la subvention annuelle de fonctionnement de l'IFPS et soutient des projets d'investissement, notamment pour l'acquisition d'équipements pédagogiques. La région est également compétente pour attribuer des aides ou bourses à des apprenants sur la base de dossiers instruits.

Le Conseil Régional définit le schéma régional des formations sanitaires et sociales, conformément à la loi de décentralisation du 13 août 2004.

Ainsi, il fixe le quota des apprenants de chaque institut, sur la base du quota régional fixé par l'Etat.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) :

L'Etat est représenté, dans la Région, par l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté.

L'ARS est la tutelle pédagogique qui valide les orientations pédagogiques ainsi que la politique de gestion des stages.

L'ARS exerce un contrôle sur le suivi des programmes, la qualité de la formation et le respect du cadre législatif. Le directeur général de l'ARS ou son représentant préside les instances des différentes filières de formation de l'IFPS.

Elle apporte un rôle de conseil auprès des instituts.

La Direction Générale de l'offre de Soins (DGOS)

Elle donne l'agrément et finance la formation ARM.

La Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) :

Elle pilote, depuis avril 2021, la formation et la certification dans le domaine des professions sociales et paramédicales au sein du Pôle économie, emploi, compétences et solidarités (EECS).

Placé sous l'autorité du préfet de région, elle est ainsi chargée de délivrer les diplômes des apprenants de l'IFPS (hors IBODE et ARM); elle en organise, sur le plan administratif et logistique, les différentes sessions.

L'Université Marie et Louis Pasteur :

Dans le cadre de la mise en place du LMD (Licence-Master-Doctorat) depuis 2009, certaines filières de formation (infirmiers, infirmiers anesthésistes, infirmiers de bloc opératoire et cadre de santé) sont inscrites dans l'architecture européennes des études supérieures. Ce dispositif a nécessité la mise en place d'une forte coopération entre le conseil régional, les instituts de la région et l'université, qui s'est déclinée par une contractualisation : signature de conventions, création du Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) pour les formations infirmières de Franche-Comté dès 2009.

Depuis le nouveau référentiel IBODE de 2022, la certification de cette formation est assurée par l'Université.

A la rentrée 2025, en partenariat avec l'unité de formation de recherche sciences techniques et gestion de l'industrie de Belfort, un master Gestion des Ressources Humaines (GRH) est mis en place sur la filière cadre de santé.

Etablissements sanitaires et structures de soins :

L'IFPS a pour établissement support le Centre Hospitalier Universitaire de Besançon .

Une collaboration existe entre les instituts et les établissements sanitaires ou structures de soins privées et publiques du territoire, au profit de la formation clinique, théorique et pratique des apprenants : accueil en stage, participation de professionnels aux enseignements, commissions, groupes de travail. Le partenariat de stage porte sur la qualité de la formation en stage et la réalisation de nombreux travaux communs.

Les intervenants universitaires et vacataires :

L'IFPS fait appel à des intervenants pour assurer certains enseignements dans des domaines académiques et spécifiques.

Des médecins, des universitaires, des psychologues, des sociologues ainsi que des professionnels du secteur sanitaire, médico-social participent à la formation sur l'ensemble des 9 filières de formation.

8- LES RESSOURCES

8-1 Le centre de ressources documentaires

Le Centre de Ressources Documentaires de l'IFPS possède un fond varié et pluridisciplinaire afin de répondre aux besoins des différentes promotions d'apprenants de l'Institut.

Environ 3000 livres sur une soixantaine thématiques différentes :

- Usuels et ouvrages de méthodologie
- Sciences humaines (psychologie, psychiatrie...)
- Sciences sociales (management, sociologie...)
- Sciences paramédicales (soins infirmiers, aides-soignantes, puériculture...).

Environ 60 abonnements de périodiques sur différentes thématiques :

- Soins infirmiers
- Soins aides-soignants
- Puériculture
- Management
- Pédagogie
- Sciences humaines
- Psychiatrie
- Anesthésie
- Chirurgie
- Urgences
- ...

HORAIRES D'OUVERTURE

Le lundi : de 13h à 17h45

Du mardi au jeudi : de 8h30 à 17h45

Le vendredi de 8h30 à 17h

Contacts : Camille GIRARD et Mathias ZURBACH

Tél : 03.81.41.51.59

ifps-crd@chu-besancon.fr

SERVICES :

Accès libre et gratuit, Aide à la recherche documentaire
Accès à Internet, Prêt d'ouvrages à domicile

Bibliothèque universitaire

Pour les formations donnant accès aux services universitaires (Infirmier, IADE, IBODE), les étudiants ont également accès à la bibliothèque universitaire (BU) - 20, rue Ambroise Paré à Besançon.

8-2—Les ressources informatiques et technologiques de l'institut

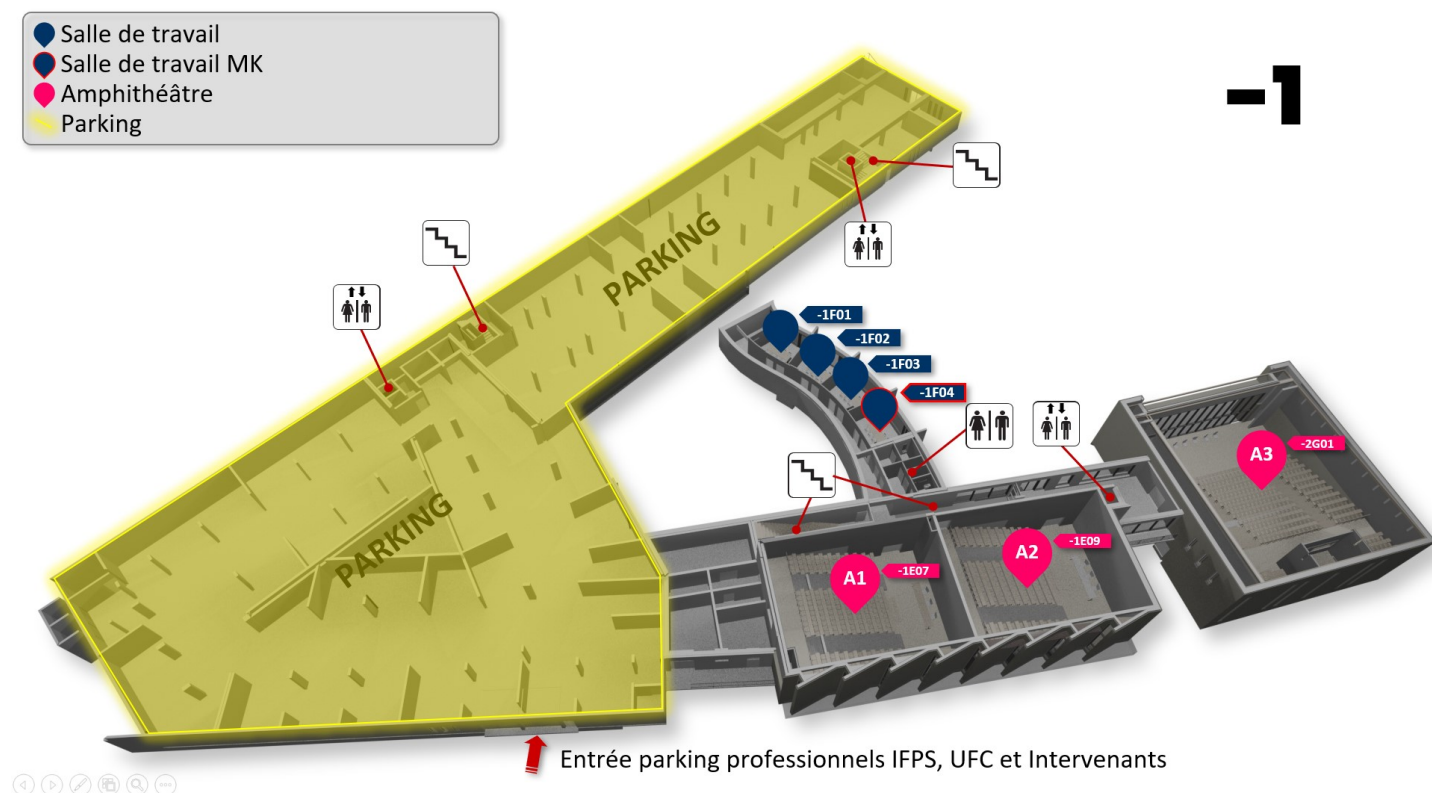
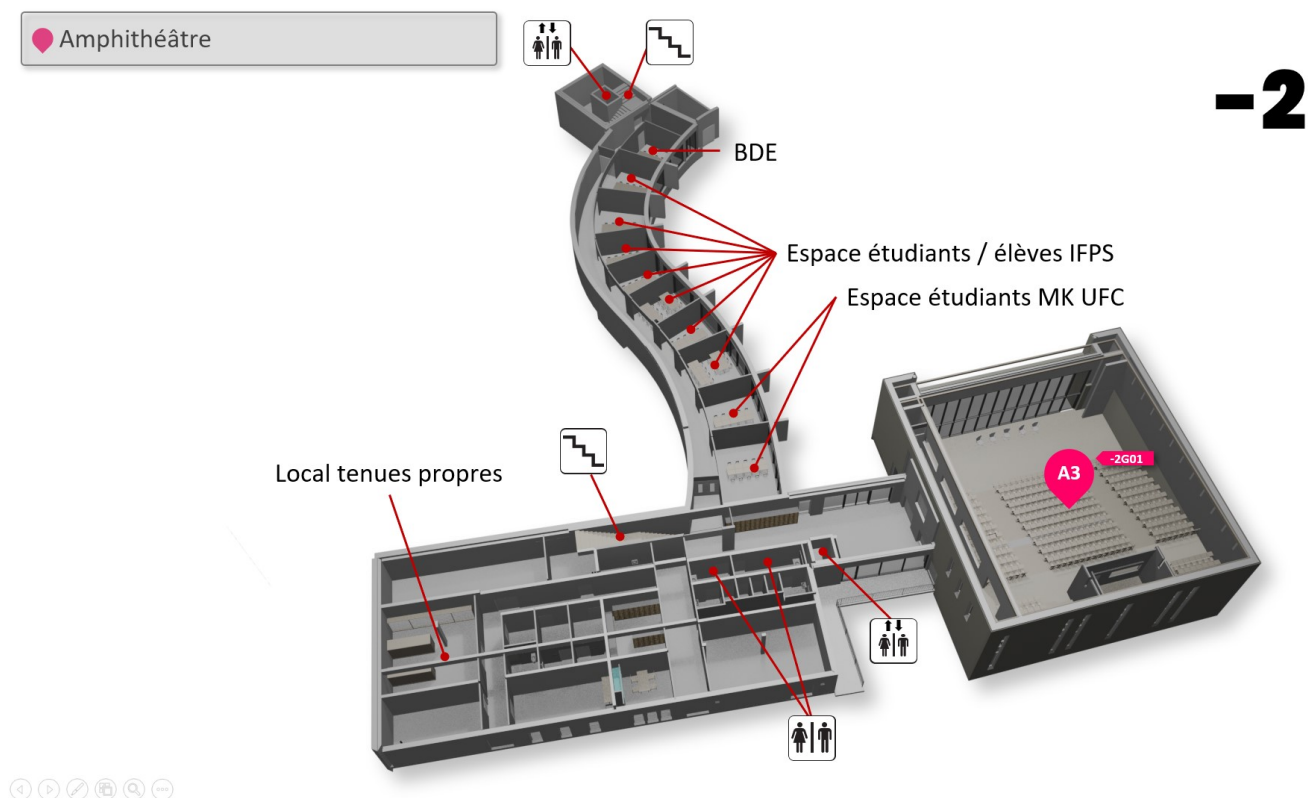
- ◆ L'institut met à disposition des apprenants deux salles informatiques de 15 postes. Ces salles sont en accès libre durant les heures d'ouverture de l'institut. **Elles sont situées au rez-de-chaussée. Il s'agit des salles 0B07 et 0B08 (voir plan page 14).**
4 postes sont également disponibles au CRD.
- ◆ Le bâtiment est équipé de WIFI.
- ◆ Des séances de simulation sont proposées aux apprenants, elles ont lieu à l'IFPS et au centre de simulation de l'université. L'IFPS dispose de son propre appartement thérapeutique pour travailler en situation réelle.
- ◆ Les étudiants suivant une formation universitarisée accèdent à **l'Espace Numérique de Travail** (ENT) de l'Université qui offre un accès, via un point d'entrée unique et sécurisé, à un bouquet d'applications et de services, en particulier, la plateforme pédagogique **Moodle** pour la mise à disposition des plannings de formations, des supports de cours, des films, des quizz ainsi que des exercices d'entraînements. Deux types de cours sont accessibles, ceux de notre institut et ceux communs à la région.

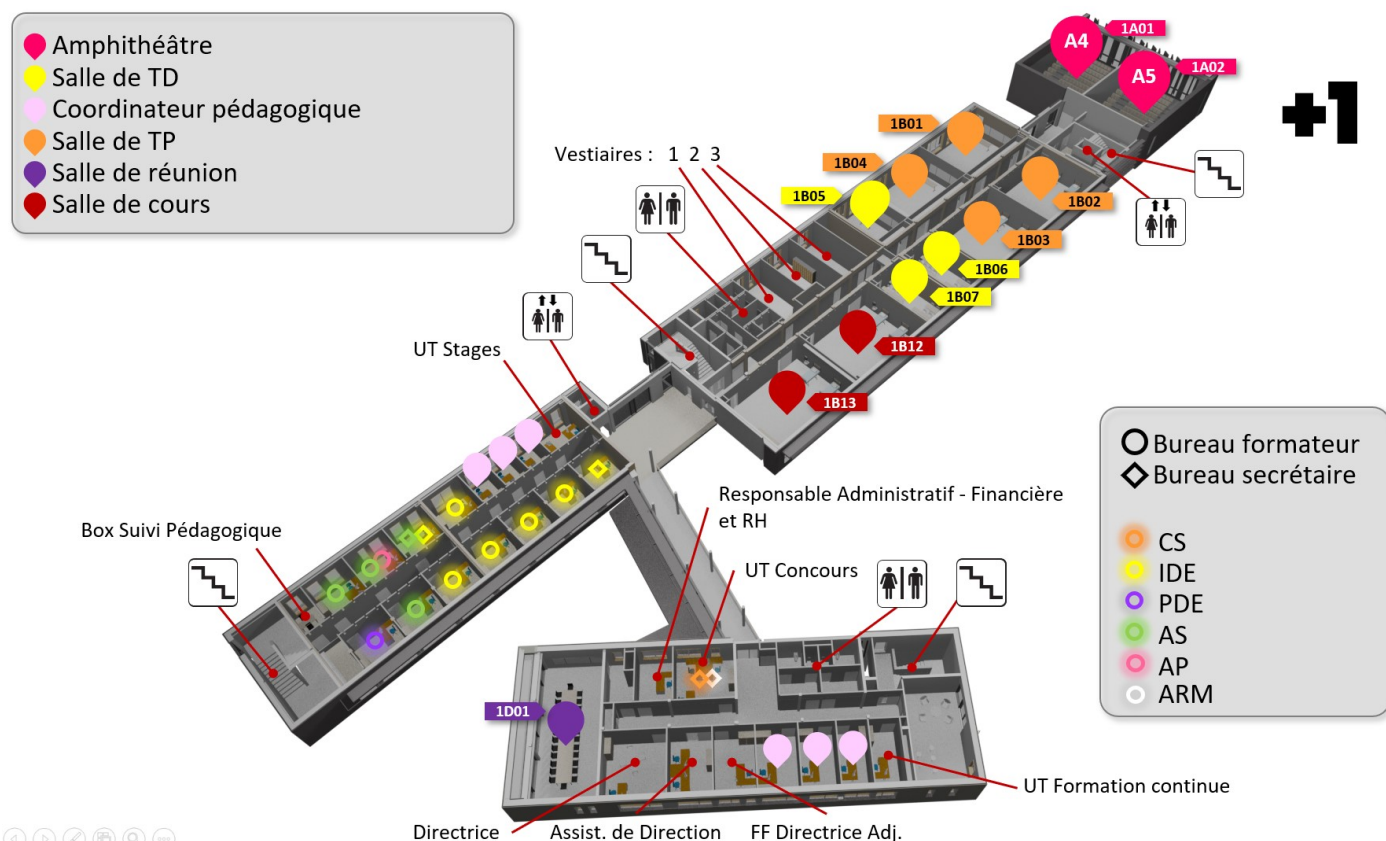
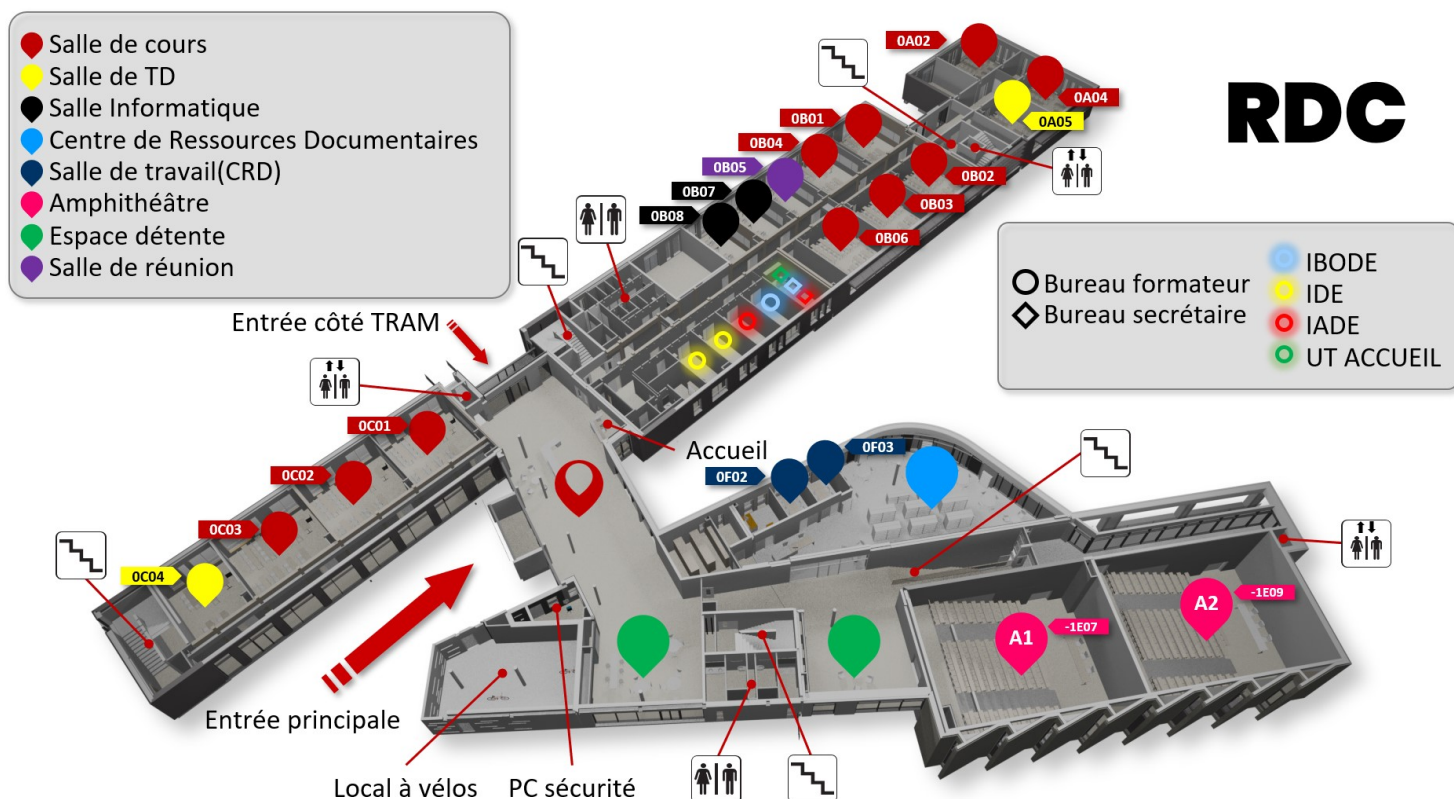
Les apprenants des autres formations disposent d'un accès à une plateforme de partage de fichiers.
- ◆ Chaque apprenant doit donner, au plus tard à la rentrée, une adresse mail configurée comme suit :
prénom.nomdenaissance@opérateur.fr (ou .com)
Au besoin, il conviendra de créer une nouvelle adresse.
Pour les IDE, il convient de transmettre l'adresse mail universitaire.

9- MA VIE A L'IFPS

9-1 Me situer à l'IFPS

Environnement de travail : *Bâtiment et locaux*





- Coordinateur pédagogique
- Salle TD
- Salle TP
- Salle TP MK

Salle TP Ambulancier

Vestiaires : 4 5 6

Assistant Multimédia

Box Suivi Pédagogique

Salle TP Mutualisée
(Étude du mouvement)

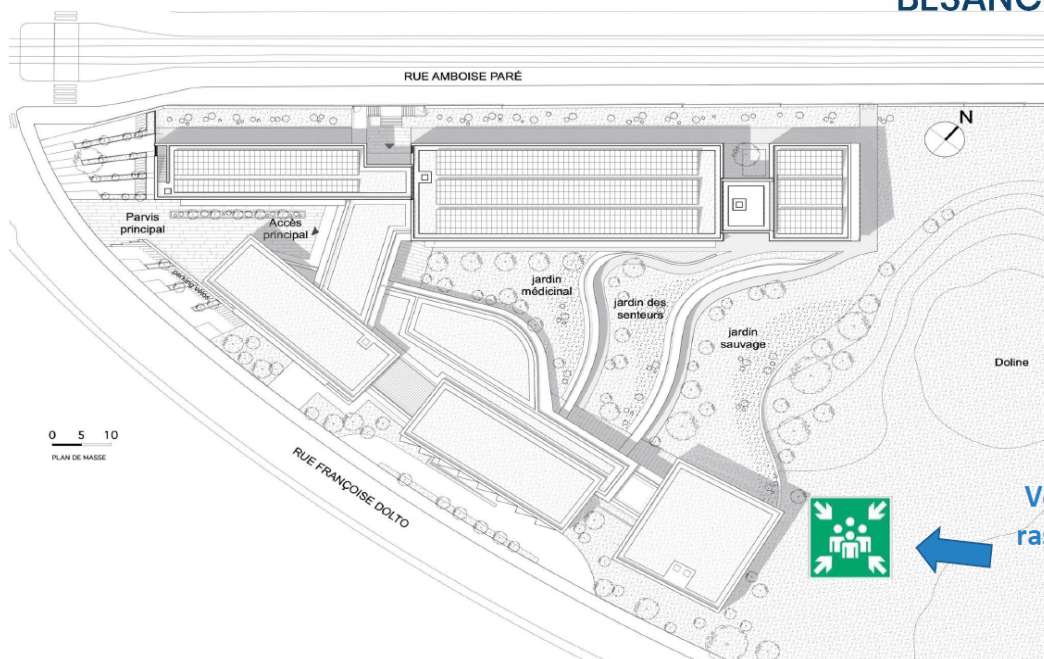
+2

○ Bureau formateur
◇ Bureau secrétaire

● IDE
● MK
● AMBU
○ ARM

LE POINT DE RASSEMBLEMENT

CHU
BESANCON



Vous rendre au point de rassemblement en cas de déclenchement de l'alarme incendie

9-2 Mes tenues professionnelles

L'ensemble des apprenants dispose de tenues professionnelles, à l'exception des étudiants cadre de santé et élèves ARM.

Les tenues sont marquées au nom de l'étudiant ou de l'élève et sont équipées d'une puce électronique.

Ces tenues sont mises à disposition par le CHU de Besançon ; elles sont entretenues par le service blanchisserie du CHU et gérées à l'IFPS par un agent d'entretien.

Les consignes relatives à la gestion des tenues professionnelles sont précisées en début d'année dans chaque unité de formation et sont décrites dans le règlement intérieur de l'IFPS.

9-3 Ma restauration

Tous les apprenants de l'IFPS ont accès au self du CHU.

Les étudiants universitaires ont accès aux restaurants du CROUS de Bourgogne Franche-Comté; ils sont situés à proximité des sites universitaires.

Pour plus d'informations : <https://www.crous-bfc.fr/restauration/>

3 distributeurs de repas sont disponibles au niveau 0, en face du CRD.

2 espaces détente sont à votre disposition au niveau 0, ainsi que 8 pièces pouvant contenir une vingtaine de personnes au niveau -2.

9-4 Ma Pause café

4 distributeurs de café, boissons et confiseries sont à disposition au niveau 0.

La consommation de café est interdite en dehors des espaces dédiés au niveau 0.

9-5 Mon hébergement

Pour trouver un hébergement à Besançon, vous pouvez consulter les sites internet suivants (liste non exhaustive) :

<https://demande-logement.fr/trouver-un-logement-crous/>

<https://www.location-etudiant.fr/logement-etudiant/Besancon-25056.html> <https://www.immojeune.com/logement-etudiant/besancon-25.html>

Le CROUS propose de nombreux logements aux étudiants. Différentes formules sont possibles : chambres en résidence universitaire ou appartements (T1 ou T2).

Le loyer varie selon la superficie du logement. Il inclut les charges, (le chauffage, l'eau mais pas l'électricité). Les logements CROUS sont meublés et exonérés de la taxe d'habitation. Ils donnent droit à l'Aide Personnalisée au Logement (APL).

9-6 Mes aides

Bourse sanitaire et sociale de la Région : Une bourse d'études est accordée par la Région aux apprenants inscrits, dont le niveau de ressources familiales ou personnelles est reconnu insuffisant au regard des charges occasionnées par la formation entreprise.

La bourse annuelle est attribuée pour l'année scolaire en cours. Le renouvellement de la bourse n'est pas automatique, il doit faire l'objet d'une nouvelle demande chaque année.

<https://www.bourgognefranchecomte.fr/demande-de-bourse-sanitaire-et-sociale>

Les formations pouvant donner droit à une bourse pour chaque année de formation du diplôme préparé sont les formations aide-soignant, auxiliaire de puériculture, infirmier et puériculteur .

Pour plus d'informations, ou pour constituer votre demande de bourse, cliquez sur ce lien :

<https://www.bourgognefranche-comte.fr/demande-de-bourse-sanitaire-et-sociale>

Aide complémentaire pour les élèves AS, AP et ambulanciers

La Région propose un complément de rémunération de 200 € aux élèves à l'entrée en formation AS, AP et ambulancier. Cette aide est versée à l'entrée en formation, elle concerne également les stagiaires indemnisés par France Travail par l'aide au retour à l'emploi (ARE).

Elle permet au stagiaire de faire face aux frais liés à l'entrée en formation (garde enfant, mobilité...) avant de percevoir sa première rémunération.



Le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS)

Les étudiants des **filières de formation infirmière, IADE, et IBODE**, inscrits à l'Université de FC dans le cadre du dispositif LMD, doivent obtenir préalablement à leur inscription à l'Université, leur attestation d'acquiescement de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), par paiement ou exonération.

Les étudiants boursiers doivent demander, dès réception de leur notification de bourse, le remboursement sur le site : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Le montant de la CVEC était de 103€ pour l'année 2024/2025.

La mise en place de la Contribution Vie étudiante et de Campus a été décidée en mars 2018 dans le cadre de la loi "Orientation et Réussite des étudiants". Elle doit permettre de mieux accueillir les étudiants et de leur proposer un accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif au cours de leurs études.

La CVEC servira à financer des actions dont les premiers bénéficiaires seront les étudiants. Ces actions prendront différentes formes : accès aux soins, accompagnement social, pratique du sport, accès aux arts et à la culture, amélioration des conditions d'accueil.

Action sociale à destination des étudiants inscrits à l'université :
étudiants infirmiers, infirmiers anesthésistes, infirmiers de bloc opératoire.

En cas de difficultés d'ordre social (conditions matérielles, accès aux droits, réseau social ...) les étudiants peuvent rencontrer un(e) assistant(e) social(e) du CROUS.

Pour cela, les étudiants doivent prendre rendez-vous en ligne à l'adresse suivante :

<https://mesrdv.etudiant.gouv.fr/fr> en choisissant la ville de votre lieu d'études

A Besançon, les rendez-vous en présentiel ont lieu 40, avenue de l'observatoire (au 1er étage des services de la vie étudiante- en face du restaurant Lumières)

En cas de situation **urgente** (étudiant démuné nécessitant une aide alimentaire immédiate, étudiant sans hébergement, étudiant en détresse psychologique) qui nécessite l'intervention immédiate d'un(e) assistant(e) social(e) , les étudiants peuvent contacter le CROUS :

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 au 03.81.48.46.50.

Messagerie : social.25@crous-bfc.fr

Action sociale à destination des étudiants inscrits à l'université : étudiants infirmiers, infirmiers anesthésistes infirmiers de bloc opératoire et masseurs-kinésithérapeutes
(suite)

Quelques actions mises en place par les acteurs de la Bourgogne-Franche-Comté à destination des étudiants.

Vous pouvez également retrouver ces informations sur le site internet du CROUS :

https://www.crous-bfc.fr/aides_sociales/actions-soutien-solidarite/

SANTÉ BIEN ÊTRE ET LIENS SOCIAUX

AIDE PSYCHOLOGIQUE

Stress, pas le moral, besoin de soutien, questions ou angoisses, problèmes familiaux, sentiment de solitude, difficultés dans les études ?

Le CROUS propose des rendez-vous gratuits via vidéo-consultation avec un psychologue (via smartphone, tablette, ordinateur), pour une écoute bienveillante et sans jugement, en toute confidentialité.

rdv.apsytude@gmail.com Tél : 06 27 86 91 83

Le Service de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS) propose une aide médicale et psychologique sur rendez-vous.

sumpps@univ-fcomte.fr Tél : 03 81 66 61 30

AIDE ALIMENTAIRE

Tous les étudiants, sous condition d'avoir la carte ou un compte IZLY, boursiers ou en situation de précarité, peuvent bénéficier de deux repas par jour au tarif de 1 euro (soit 2 € pour 2 Menus).

Infos sur : www.crous-bfc.fr

Association LA BAF

Tout étudiant sur évaluation sociale auprès du service social du CROUS, peut accéder à l'Agoraé, épicerie sociale à destination des étudiants en difficulté.

Contact : contact.agorae@baf-fc.fr

Vente et distribution de paniers de légumes toutes les deux semaines (non soumis à évaluation sociale) Contact : nfc@baf-fc.com

Croix Rouge—distribution alimentaire

Pour accéder à la distribution alimentaire de la Croix-Rouge, une distribution chaque semaine destinée aux étudiants en situation de précarité. Contacter le service social du Crous : prise de rendez-vous en ligne <https://mesrdv.etudiant.gouv.fr/fr>

Le CROUS propose des animations toute l'année aux étudiants.

Newsletter et programme disponibles sur le site du Crous BFC, rubrique « Vie étudiante – Culture / Programme des animations vie étudiante »

8-7 Mon statut étudiant ou élève

Représentation des apprenants

Les apprenants sont représentés conformément aux textes en vigueur :

- Pour les unités de formation infirmier, aide-soignant, auxiliaire de puériculture, ambulancier au sein de l'Instance Compétente pour les Orientations Générales de l'Institut (ICOGI) et des sections compétentes pour le traitement des situations individuelles des étudiants et le traitement des situations disciplinaires ;
- Pour les autres unités de formation, au sein du Conseil Technique ou Pédagogique ou du Comité de suivi et du Conseil de Discipline.

Les représentants sont élus au début de chaque année de formation. Tout apprenant est éligible.

Tout apprenant a le droit de demander des informations à ses représentants.

Les situations particulières d'apprenants évoquées lors de ces instances sont soumises au strict respect du secret professionnel.

Section relative à la vie étudiante ou aux conditions de vie des élèves

Cette instance est commune à tous les apprenants de l'IFPS.

Elle est composée notamment de 2 représentants des apprenants par promotion, élus par leurs pairs, en début d'année (pour les différentes instances de l'institut).

Elle est consultée sur des sujets relatifs à la vie étudiante au sein de l'institut et se réunit au moins deux fois par an, sur proposition des apprenants ou des directeurs.

Un vice-président est désigné par l'instance parmi les délégués titulaires.

Tout engagement dans un projet collectif doit faire l'objet d'une demande écrite auprès du directeur responsable de l'unité de formation.



Apprenant en situation de handicap

Un appui aux parcours individuels de formation est proposé ; il permet à l'apprenant en situation de handicap de bénéficier de conditions adaptées au suivi de sa formation.

Référents handicap : Informations, prise de rendez-vous :

Coordinatrice handicap Anne-Laure MARCHAL alzuschmidt@chu-besancon.fr Tél : 03.81 41 50 57	UF AS Donat ANGRISANI dangrisani@chu-besancon.fr 03 81 41 51 97	UF AP/IPDE Stéphanie HUGONNET slhugonnet@chu-besancon.fr 03 81 41 50 63
UF IDE Inès SORIANO isoriano@chu-besancon.fr 03 81 41 50 51	UF IDE Christine BOUTEILLER cbouteiller@chu-besancon.fr 03 81 41 51 70	UF IDE Anne-Laure MARCHAL alzuschmidt@chu-besancon.fr 03 81 41 50 57
UF Ambulancier Sarah TINCELIN stincelin@chu-besancon.fr 03 81 41 50 18	UF ARM Aurélien VIEILLE-PETIT avieillepetit@chu-besancon.fr 03 81 41 50 54	UF IADE Patrick FAVRE pfavre@chu-besancon.fr 03 81 41 51 35
UF IBODE Françoise OBERON fmorizot@chu-besancon.fr 03 81 41 50 58	UF CDS Aline LAMY allamy@chu-besancon.fr 03 81 41 51 82	Partenaires MDPH : contact@mdph.doubs.fr AGEFIPH : www.agefiph.fr

9-8 Ma sécurité

Une formation sécurité incendie est organisée chaque année pour l'ensemble des apprenants et du personnel par le responsable de la Sécurité du CHU de Besançon.

Un exercice d'évacuation est réalisé au moins une fois par an.

9-9 Ma satisfaction

L'IFPS est certifié Qualiopi et s'inscrit dans une démarche continue d'amélioration de la qualité.

Dans ce cadre, et afin que les équipes pédagogiques puissent sans cesse adapter la formation, l'IFPS recueille votre avis tout au long de votre parcours et même 6 mois après la diplomation.

L'IFPS a également mis en œuvre une procédure de recueil et de traitement des aléas, difficultés et réclamations.

La fiche réclamation est téléchargeable sur le site internet du CHU, rubrique formation paramédicale. / A télécharger.

**Toute l'équipe pédagogique, administrative et technique
vous souhaite une belle formation au sein de l'IFPS**